Cet examen compte pour 40 % de la note globale. Il s’agit d'une évaluation finale en deux parties : une évaluation pratique (35 %) et une entrevue téléphonique (5 %). L’étudiante ou l’étudiant passera ces deux épreuves d’évaluation de façon autonome et individuelle, à domicile, dans un délai précis.

L’étudiante ou l’étudiant effectue d’abord l’évaluation pratique à domicile dans le Gestionnaire d’évaluation (SOCI), puis l’entrevue téléphonique en prenant rendez-vous avec la tutrice ou le tuteur.

Évaluation pratique

1. Quoi faire pour récupérer l’évaluation pratique de l’étudiante ou de l’étudiant ?

a) Tout d’abord, référez-vous au Guide d’utilisation du SOCI.

b) Lorsque vous recevez le fichier Acomba de l’évaluation pratique de l’étudiante ou l’étudiant à partir du Gestionnaire d’évaluation, nous vous recommandons de créer un dossier portant le nom de cette personne. Ce dossier servira à déposer le fichier de l’évaluation pratique.

c) Pour détacher un fichier à partir du Gestionnaire d’évaluation, cliquez sur « Fichier » et sélectionnez « Enregistrer la cible sous ». La fenêtre « Enregistrer sous » apparaît à l’écran.

d) À partir de cette fenêtre, sélectionnez le dossier dans lequel vous désirez déposer ce fichier, puis modifiez le nom du fichier en y ajoutant le nom de l’étudiante ou l’étudiant, ou son code permanent. Cliquez sur le bouton « Enregistrer » pour compléter l’enregistrement du fichier dans le dossier que vous avez créé.

2. Comment effectuer la correction de l’évaluation pratique ?

Parmi les documents que nous vous avons transmis se trouve le corrigé de l’examen, indiquant les critères d’évaluation et les solutions (captures d’écran dans Acomba). C’est dans la grille d'évaluation (2 fichiers Word) que vous indiquerez vos commentaires et le nombre de points accordés.

3. Comment transmettre la note de l’évaluation pratique à l’étudiante ou l’étudiant ?

La marche à suivre pour la transmission de la note se trouve dans le Guide d’utilisation du SOCI.

Entrevue téléphonique

Conditions de passation de l’entrevue téléphonique :

- Le secteur du tutorat vous informera des modalités de passation de l’entrevue téléphonique.

- L’entrevue téléphonique dure environ 10 minutes.

- Vous choisissez quelques questions parmi celles qui sont suggérées dans la banque de questions du document « 410-613-FD\_ÉvalOrale D-E-F ». Le nombre de questions posées pourra varier d’un étudiant à l’autre du moment que vous respectez le temps prévu (10 minutes). Parmi les documents imprimés que nous vous avons transmis, vous trouverez la liste d’éléments à vérifier auprès de l’étudiante ou l’étudiant.

- Rappelez-lui que vous enregistrerez l’entrevue afin d’en garder trace.

- Sa note lui sera communiquée au moment où lui parviendront sa lettre et son bulletin.

Cet examen vise à évaluer la capacité de l’étudiante ou l’étudiant à assurer le soutien aux utilisateurs.

Conformément à la Politique institutionnelle d’évaluation des apprentissages (PIEA) en vigueur au Cégep@distance, la note obtenue pour tout devoir (sauf pour le premier devoir) ou examen sera diminuée au maximum de 10 % pour tout manquement à la qualité de la langue (0,5 % par erreur). Une erreur répétée est considérée comme une faute additionnelle, sauf dans le cas de fautes d’orthographe.